

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 24 janvier 2006 à 19 h 55 à son siège situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Monsieur Réal Julien
Madame Carole Boisclair	Monsieur Serge Lafontaine
Monsieur Denis Boulianne	Madame Brunelle Lafrenière
Madame Nicole Bourassa	Monsieur Martin Lafrenière
Monsieur Claude Boutin	Madame Line Lecours
Madame France Désaulniers	Monsieur Steve Martin
Madame Sylvie Dupont-Simard	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Nicole Thiffeault-Marchand
Madame Johanne Harvey	

AINSI QUE madame Sylvie Giroux, commissaire représentante du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Claude Leclerc. Monsieur Daniel Bussière, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des communications
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire

L'absence de public est constatée à cette séance.

En l'absence du président de la commission scolaire, monsieur Jean-Yves Laforest, la vice-présidente madame Danielle Bolduc préside la séance.

Monsieur Pierre Larose, directeur de services, s'est présenté pendant la période de questions réservée à l'assistance.

Président

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 210 0106 : Madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0106-03 soit adopté en y ajoutant les articles suivants:

- 5.1 Félicitations.
- 5.2 Condoléances.
- 5.3 Substitut.
- 5.4 Loi sur le tabac et politique sur les frais chargés aux parents.
- 5.5 Portes-ouvertes à l'École secondaire des Chutes.
- 5.6 Programme – Persévérance scolaire.
- 5.7 Utilisation d'un gymnase pour les élections fédérales.
- 12.2 Octroi de contrat – Collection vestimentaire à l'École secondaire du Rocher.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 211 0106 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil des commissaires tenue le 13 décembre 2005 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, inscrit sur le document 0106-04, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

En étant à la période de questions réservée à l'assistance, monsieur Pierre Larose, directeur de services, prend la parole. Monsieur Larose rappelle qu'il sera retraité le 22 février prochain. Il fait un témoignage d'appréciation d'avoir œuvré au sein de la commission scolaire. Il remercie également les commissaires et les directions de services qu'il a côtoyés, pour leur collaboration et les échanges professionnels.

Au terme de l'intervention, la vice-présidente madame Danielle Bolduc remercie monsieur Pierre Larose pour ses propos et souligne l'appréciation des membres du conseil des commissaires quant à la qualité des services rendus.

En étant ensuite aux sujets relatifs à la Direction générale, monsieur Claude Leclerc souligne qu'une réflexion est actuellement faite quant à la réorganisation administrative eu égard à la vacance au poste de direction des services éducatifs aux adultes. Un suivi sera apporté quant à ce dossier lors du comité de travail du 7 février prochain.

Président

Dans un autre ordre d'idées, il est procédé à l'abolition d'un poste de directeur de services et à l'ouverture d'un poste de direction adjointe de services (éducatifs).

Abolition d'un poste de direction et ouverture du poste de direction adjointe (éducatifs)

RÉSOLUTION 212 0106 :

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 179 1105, que la démission pour fins de retraite de monsieur Pierre Larose, directeur des services (autres), a été acceptée et que celle-ci sera applicable en date du 22 février 2006;

CONSIDÉRANT, en conformité avec le plan d'effectifs de la catégorie des emplois d'administrateur, que la commission scolaire procède, advenant une démission, à l'évaluation de ses besoins et décide du maintien, de la modification ou de l'abolition du poste concerné;

CONSIDÉRANT, par suite, que le directeur général a procédé à une analyse des services requis et a soumis une recommandation en tenant compte particulièrement de l'orientation définie lors de l'établissement du plan d'effectifs quant à une réorganisation des Services éducatifs (jeunes) en modifiant les postes de directeur de services (autres) et de coordonnateur de services (éducatifs) en postes de direction adjointe de services (éducatifs);

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que soit aboli le poste de directeur de services (autres) aux Services éducatifs (jeunes) détenu par monsieur Pierre Larose;

QUE cette abolition soit effective au 22 février 2006;

QUE, par ailleurs, soit créé un poste de direction adjointe de services (éducatifs) et qu'il soit procédé à l'affichage à l'interne de ce poste;

QUE, par suite, soit formé un comité de sélection pour ce poste composé des personnes suivantes :

Réal Julien, commissaire;
Claude Béland, commissaire;
Line Lecours, commissaire;
Claude Leclerc, directeur général;
Daniel Bussière, directeur général adjoint;
Maryse Demers, directrice des Services éducatifs (jeunes);

QUE le mandat de ce comité de sélection soit de soumettre une recommandation au conseil des commissaires quant au choix de la personne candidate à ce poste.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Consécutivement, la conclusion d'une entente avec le CLE de Shawinigan est autorisée.

Entente avec le
CLE de
Shawinigan –
Formation
« *Anglais langue
seconde* »

RÉSOLUTION 213 0106 : CONSIDÉRANT que le CLE de Shawinigan sollicite la commission scolaire pour organiser une formation intitulée « *Anglais langue seconde* »;

CONSIDÉRANT que le Service aux entreprises a, à plusieurs reprises, offert avec succès cette formation;

CONSIDÉRANT que le CLE de Shawinigan assumera les coûts de cette formation;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie accepte la proposition du CLE de Shawinigan (#-38-00128-000) visant la formation « *Anglais langue seconde* » et autorise la signature des documents afférents.

Adopté unanimement

Le directeur général, monsieur Claude Leclerc, dépose après cela son message en début de mandat, lequel est adressé à l'ensemble des commissaires, des administrateurs, des membres du personnel, des parents et des partenaires.

Message du
directeur général

RÉSOLUTION 214 0106 : Monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que soit déposé le document 0601-05 concernant le message du directeur général en début de mandat.

Adopté unanimement

Monsieur Claude Leclerc invite ensuite le directeur général adjoint, monsieur Daniel Bussière, à présenter un tableau de prévision de l'effectif au secteur des jeunes en formation générale jusqu'en 2020-2021 selon les statistiques du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Un dépôt de ce document est effectué.

Tableau
prévisionnel de
l'effectif au
secteur des jeunes
en formation
générale jusqu'en
2020-2021

RÉSOLUTION 215 0106 : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit déposé un tableau de prévision de l'effectif de la commission scolaire au secteur des jeunes en formation générale élaboré par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, lequel est décrit au document 0106-06.

Adopté unanimement

Le directeur général fournit après cela des informations quant aux démarches actuellement en cours pour le comblement du poste d'orthopédagogue et de direction adjointe d'école à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption à Parent. La recommandation d'une candidature pourrait être soumise à la prochaine séance.

Président

Dans un autre ordre d'idées, des résolutions de félicitations sont adoptées.

Félicitations

RÉSOLUTION 216 0106 : CONSIDÉRANT que madame France Beaulieu, conseillère municipale de Ville de Shawinigan, a récemment été élue à la présidence de la Conférence régionale des élus de la Mauricie;

Madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que des félicitations soient adressées à madame France Beaulieu suite à cette élection.

Adopté unanimement

Félicitations

RÉSOLUTION 217 0106 : CONSIDÉRANT que monsieur Jean-Yves Laforest, président de la Commission scolaire de l'Énergie, a récemment été élu à titre de député fédéral dans la circonscription électorale de Saint-Maurice - Champlain;

Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que des félicitations soient adressées à monsieur Jean-Yves Laforest.

Adopté unanimement

Félicitations

RÉSOLUTION 218 0106 : CONSIDÉRANT que madame Sylvie Duchesne, commissaire, a récemment donné naissance à une petite fille;

Monsieur le commissaire Claude Boutin PROPOSE que des félicitations soient adressées à madame Sylvie Duchesne.

Adopté unanimement

Félicitations

RÉSOLUTION 219 0106 : CONSIDÉRANT que des élèves de la Commission scolaire de l'Énergie, tous deux fréquentant l'École secondaire Val-Mauricie, se sont illustrés lors de la 24^e édition du Gala Sport-hommage Desjardins tenue le 21 janvier 2006 à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit en l'occurrence des athlètes suivants :

- ✓ Roxanne Fraser : Lauréate à titre d'athlète féminine de niveau québécois Club de badminton Élite du Centre-Mauricie;
- ✓ Samuel Désaulniers : Lauréat à titre d'athlète masculin de niveau québécois Club d'athlétisme de l'Énergie;

Président

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que des félicitations soient adressées à Roxanne Fraser et à Samuel Désaulniers.

Adopté unanimement

Consécutivement, une résolution de condoléances est adoptée.

Condoléances

RÉSOLUTION 220 0106 : CONSIDÉRANT que madame Gisèle Champagne de Lac-aux-Sables est récemment décédée suite à un tragique accident;

CONSIDÉRANT que madame Champagne est la mère de quatre enfants fréquentant ou ayant fréquenté des écoles de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT également que madame Champagne a été activement impliquée au sein du conseil d'établissement et de l'organisme de participation des parents à l'école Le Sablon d'Or fréquentée par ses enfants;

Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que des condoléances soient adressées à monsieur Alain Perron, époux de madame Gisèle Champagne, ainsi qu'à ses enfants et à la famille.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, il est procédé à la désignation d'un second substitut à une délégation à Équipe-école en santé du territoire de Mékinac.

Désignation d'un second substitut

RÉSOLUTION 221 0106 : CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 149 1105 et au document 1105-03 relatif aux délégations et représentations au sein d'organismes et des comités internes, que monsieur Martin Lafrenière est désigné à titre de substitut à madame Danielle Bolduc pour agir à Équipe-école en santé du territoire de Mékinac (C.L.S.C./C.H.S.L.D. Vallée de la Batiscan);

Monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE que madame la commissaire Nicole Marchand-Thiffeault soit désignée comme 1^{re} substitut et qu'il soit plutôt désigné comme 2^e substitut, et ce, en raison de sa disponibilité plus restreinte.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Monsieur le commissaire Réal Julien demande après cela des renseignements suite à l'adoption du projet de loi modifiant la Loi sur le tabac, de même que sur l'établissement des frais chargés aux parents. Sur ce, le directeur général, monsieur Claude Leclerc, mentionne les principales modifications apportées à la Loi sur le tabac et précise qu'un document sera présenté aux commissaires lors d'un prochain comité de travail. Quant aux frais chargés aux parents, monsieur Leclerc indique qu'un comité de travail a été formé et est mandaté pour élaborer un projet de politique, lequel sera soumis à la consultation des commissaires.

Dans un autre ordre d'idées, monsieur le commissaire Serge Lafontaine fait part aux commissaires des commentaires très positifs reçus suite à la porte-ouverte tenue à l'École secondaire des Chutes. Il tient à féliciter toute l'équipe-école pour leur travail. Monsieur Leclerc mentionne qu'il transmettra ces félicitations à la directrice de l'école.

Monsieur le commissaire Martin Lafrenière souligne ensuite une activité de la Chambre de commerce de Mékinac, soit le programme Persévérance scolaire, qui serait mis en place à l'École secondaire Paul-Le Jeune. Ce programme vise à sensibiliser les élèves de 4^e et 5^e secondaire à l'importance de la persévérance scolaire et à l'obtention d'un diplôme. Il s'inscrit dans le 3^e volet « Développement et innovation » du plan d'action de la Table régionale de l'éducation de la Mauricie. Suite aux informations fournies par monsieur Lafrenière, le directeur général, monsieur Claude Leclerc, mentionne qu'un suivi sera apporté quant à la réalisation de ce projet.

Madame la commissaire Line Lecours porte après cela à l'attention des commissaires une plainte d'une citoyenne concernant l'utilisation de l'école Saint-André dans le secteur Shawinigan-Sud lors des élections fédérales. Madame Lecours détaille les motifs de la plainte. À ce sujet, monsieur Leclerc rappelle que la commission scolaire n'est pas tenue de rendre ses édifices disponibles lors d'une élection fédérale. Environ sept bâtiments ont été mis à la disposition du directeur général d'Élections Canada et une seule plainte, soit celle soulevée par madame Lecours, a été reçue. Le directeur des Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire, monsieur Jean-Guy Trépanier, souligne que des correctifs ont été appliqués dès l'avant-midi suite à la réception de la plainte et que le reste de la journée de vote s'est bien déroulé. Un suivi sera tout de même apporté auprès de l'école quant à ce dossier.

Considération est après faite des sujets relatifs aux Services éducatifs (jeunes). En l'absence de la directrice de ces services, madame Maryse Demers, le directeur général adjoint, monsieur Daniel Bussière, présente successivement des dossiers concernant d'une part, les critères d'inscription et les secteurs d'appartenance 2006-2007 et, d'autre part, les services dispensés dans les écoles en 2006-2007. Après avoir reçu les renseignements requis sur chacun de ces dossiers, les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Président

Critères
d'inscription et
secteurs
d'appartenance
pour l'année 2006-
2007

RÉSOLUTION 222 0106 : Monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE que soient adoptés les critères d'inscription et les secteurs d'appartenance pour l'année 2006-2007 décrits au document 0106-07.

Adopté unanimement

Services éducatifs
dispensés pour
l'année 2006-2007

RÉSOLUTION 223 0106 : Monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que soient adoptés les services éducatifs dispensés dans les écoles de la Commission scolaire de l'Énergie pour l'année 2006-2007 et décrits au document 0106-08.

Adopté unanimement

Poursuivant, le directeur général adjoint fournit ensuite des informations concernant la clientèle 2003-2004 / 2004-2005 en formation professionnelle et en formation générale des adultes ainsi qu'un tableau comparatif des années 2002-2003 à 2004-2005 des revenus des Services aux entreprises. Un dépôt de ces documents est effectué.

Tableau
comparatif de la
clientèle scolaire
2003-2004 / 2004-
2005

RÉSOLUTION 224 0106 : Madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que soit déposé le document 0106-09 relatif à un tableau comparatif de la clientèle scolaire 2003-2004 / 2004-2005 en formation professionnelle et en formation générale des adultes.

Adopté unanimement

Tableau
comparatif des
revenus du Service
aux entreprises
2002-2003 à 2004-
2005

RÉSOLUTION 225 0106 : Monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soit déposé le document 0106-10 relatif à un tableau comparatif des années 2002-2003 à 2004-2005 des revenus du Service aux entreprises.

Adopté unanime ment

Consécutivement, les commissaires considèrent les sujets relatifs au Secrétariat général et Communications. Par suite des explications fournies par le directeur de ces services, Me Serge Carpentier, il est procédé à l'adoption de deux règlements et d'une politique.

Règlement relatif
au code d'éthique
et de déontologie
du commissaire et
du gestionnaire

RÉSOLUTION 226 0106 : CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie du commissaire et du gestionnaire;

CONSIDÉRANT, en vertu de la Loi sur l'instruction publique, qu'un avis public préalable d'au moins 30 jours a été donné;

CONSIDÉRANT, également, que copie de ce règlement a été transmise à chaque conseil d'établissement et au comité de parents;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Marchand-Thiffault PROPOSE que soit adopté le Règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie du commissaire et du gestionnaire, tel que décrit au document 0106-11.

Adopté unanimement

Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs au directeur des services des ressources matérielles, des services de l'informatique et des services du transport scolaire

RÉSOLUTION 227 0106 : CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs au directeur des Services des ressources matérielles ainsi que le Règlement des Services de l'informatique, et ce, afin de tenir compte de la réorganisation administrative au niveau des emplois de gestionnaires;

effectuées; CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit adopté le Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs au directeur des Services des ressources matérielles, des services de l'informatique et des services du transport scolaire, tel que décrit au document 0106-12.

Adopté unanimement

Politique de transport scolaire

RÉSOLUTION 228 0106 : CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prodéder à une modification de la Politique de transport scolaire;

effectuées; CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que soit adoptée la Politique de transport scolaire, tel que décrite au document 0106-13.

Adopté unanimement

Le secrétaire général et directeur des Communications informe après cela les commissaires de l'obligation pour la commission scolaire de procéder à la division de son territoire en circonscriptions électorales, et ce, en conformité avec la Loi sur les élections scolaires. Des précisions sont données quant au processus afférent. Un suivi sera apporté à ce dossier.

Par la suite, Me Carpentier indique au conseil des commissaires qu'une élection partielle devra avoir lieu compte tenu de l'élection de monsieur Jean-Yves Laforest à titre de député fédéral. Il est alors précisé les avis requis et l'échéancier afférent au processus électoral. Un consensus est exprimé quant à l'orientation dans ce dossier, étant entendu que ce sujet sera considéré à nouveau à la prochaine séance du conseil des commissaires.

Président

Secrétaire

Les membres du conseil des commissaires considèrent ensuite les sujets relatifs aux Services des ressources humaines. En l'absence du directeur de ces services, le directeur général fournit les informations requises et les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Démission

RÉSOLUTION 229 0106 : CONSIDÉRANT que madame Lina Bellemare, éducatrice en service de garde à l'école Saint-Charles-Garnier à Shawinigan, a remis sa démission;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que soit acceptée la démission de madame Lina Bellemare laquelle est effective à compter du 13 janvier 2006.

Adopté unanimement

Démissions pour fins de retraite

RÉSOLUTION 230 0106 : CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie ont remis leur démission pour fins de retraite;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que soit acceptée la démission des personnes suivantes :

- ✓ René Gagné, conseiller en orientation à l'École secondaire du Rocher à Shawinigan, secteur Grand-Mère, laquelle est effective le 30 novembre 2005;
- ✓ Alain Magnan, enseignant à l'École secondaire Val-Mauricie de Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, laquelle est effective le 3 février 2006.

Adopté unanimement

Abolition de poste

RÉSOLUTION 231 0106 : CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec l'Association des cadres scolaires du Québec, Section Mauricie concernant la nomination de madame Jeannine Massicotte au poste de chef de secrétariat aux services de la présidence et de la direction générale à compter du 1^{er} janvier 2006;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Boutin PROPOSE l'abolition d'un poste de secrétaire de gestion au Centre administratif, à la Direction générale, à Shawinigan, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2006.

Adopté unanimement

Congé sabbatique à traitement différé

RÉSOLUTION 232 0106 : CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel enseignant a demandé un congé sabbatique à traitement différé;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Marchand-Thiffault PROPOSE que soit autorisé un congé sabbatique à traitement différé, conformément à la convention collective le concernant, à monsieur Marc Cloutier, enseignant à l'École secondaire du Rocher à Shawinigan, secteur Grand-Mère, congé d'une demi-année soit les cents (100) derniers jours de l'année scolaire 2005-2006, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 26 janvier 2006.

Adopté unanimement

Retraites
progressives

RÉSOLUTION 233 0106 : CONSIDÉRANT que des membres du personnel demandent de participer à un plan de mise à la retraite de façon progressive;

CONSIDÉRANT que ce régime a pour effet de permettre à cette personne de réduire son temps travaillé, pour une période d'une (1) année, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à 40% de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE d'accepter les demandes de retraite progressive des personnes suivantes :

- ✓ Gaétan Massicotte, concierge à l'école Dominique-Savio à Shawinigan, secteur Saint-Georges-de-Champlain, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 13 février 2006;
- ✓ André Flageole, préposé aux personnes handicapées à l'École secondaire des Chutes à Shawinigan, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2006;
- ✓ Doreen Cullen, enseignante à l'école Saint-André à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, dans un plan d'un (1) an, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2005;
- ✓ Louise Bilodeau-Bédard, enseignante à l'école Antoine-Hallé à Shawinigan, secteur Grand-Mère, dans un plan de 5 ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2005.

Adopté unanimement

Consécutivement, les sujets relatifs aux Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire sont considérés. Monsieur Jean-Guy Trépanier soumet alors des recommandations quant à l'autorisation d'un transfert de contrat de transport scolaire ainsi qu'à l'octroi d'un contrat pour une collection vestimentaire. Il est donné suite à ces recommandations et des résolutions sont adoptées en ce sens.

Transfert d'un
contrat de
transport

RÉSOLUTION 234 0106 : CONSIDÉRANT qu'un contrat a été signé avec Autobus Guylaine Tremblay pour la période de 2004 à 2007 pour effectuer le transport scolaire dans le secteur de Hérouxville;

CONSIDÉRANT que le transporteur a avisé la commission scolaire du transfert de ses activités de transport scolaire à 9161-2788 Québec Inc. (Autobus Guylaine Tremblay);

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT que Madame Guylaine Tremblay, propriétaire de Autobus Guylaine Tremblay demeure l'unique administrateur de 9161-2788 Québec Inc. (Autobus Guylaine Tremblay);

CONSIDÉRANT que le contrat stipule que l'entrepreneur ne peut céder ou transférer son contrat sans l'approbation de la commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE l'acceptation du transfert du contrat de transport scolaire signé avec la compagnie Autobus Guylaine Tremblay à 9161-2788 Québec Inc. (Autobus Guylaine Tremblay).

Adopté unanimement

Octroi du contrat pour la collection vestimentaire de l'École secondaire du Rocher avec la Maison Piacente

RÉSOLUTION 235 0106 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres sur invitation auprès de cinq (5) fournisseurs, des soumissions pour la fourniture d'une collection de vêtements pour l'ensemble des élèves de l'École secondaire du Rocher;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions le 19 janvier 2006, trois (3) fournisseurs ont déposé des soumissions;

CONSIDÉRANT l'étude des soumissions et la recommandation faites par les membres du « comité de la collection vestimentaire de l'École secondaire du Rocher » et les Services des ressources matérielles;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que le contrat pour la fourniture d'une collection de vêtements pour les élèves de l'École secondaire du Rocher soit accordé à Maison Piacente, conformément à la recommandation des membres du comité (référence document 0106-14);

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Les commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance reçue en date du 24 janvier 2006.

À ce moment-ci, soit à 22 h 25, et en conformité avec l'ordre du jour, il est procédé à la tenue d'un huis clos de la séance.

Président

Secrétaire

Huis clos

RÉSOLUTION 236 0106 : La commissaire représentante du comité de parents madame Sylvie Giroux PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À 23 h 30, il est successivement procédé à la réouverture au public de la séance et à la clôture de la séance.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 237 0106 : Madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Clôture de la séance

RÉSOLUTION 238 0106 : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire